



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Bureau de l'environnement**

Saint-Denis, le 13 juillet 2021

**ARRETE n° 2021- 1343 /SG/DCL**

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2018-2225/SG/DRECV  
du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission  
départementale de la nature, des paysages et des sites.**

**LE PREFET DE LA REUNION**

chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment l'article L 341-16 et les articles R 341-16 et suivants ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les article R 133-1 à R 133-15 ;
- VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la Région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Mme Régine PAM en qualité de secrétaire générale de la préfecture de La Réunion ;
- VU le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de Mme Régine PAM en qualité de secrétaire générale de la préfecture de La Réunion ;
- VU l'arrêté n° 2018-2225/SG/DRECV du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 159 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature pour l'activité générale des services et l'ordonnancement des dépenses et recettes à Mme Régine PAM, secrétaire générale ;
- VU le courrier du 22 juin 2021 de l'association SREPEN-Réunion Nature Environnement ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture.

## ARRETE :

**ARTICLE 1er** - La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites fixée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2018-2225/SG/DRECV du 15 novembre 2018 est modifiée comme suit :

### \* Formation spécialisée dite "de la nature" :

#### Au lieu de :

Titulaires :	Suppléants
<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>M. Ariste LAURET</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

#### Lire :

Titulaires :	Suppléants
<b>Mme Brigitte DULULL</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

### \* Formation spécialisée dite "des sites et paysages" : cas général

#### Au lieu de :

Titulaires :	Suppléants
<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>M. Ariste LAURET</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

#### Lire :

Titulaires :	Suppléants
<b>Mme Brigitte DULULL</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

### \* Formation spécialisée dite "des sites et paysages" : cas spécifique

#### Au lieu de :

Titulaires :	Suppléants
<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>M. Ariste LAURET</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

#### Lire :

Titulaires :	Suppléants
<b>Mme Brigitte DULULL</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

**\* Formation spécialisée dite "de la publicité" :**

**Au lieu de :**

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>M. Ariste LAURET</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

**Lire :**

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Brigitte DULULL</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement	<b>Mme Paulette DUBARD</b> SREPEN-Réunion Nature Environnement

Le reste, sans changement

**ARTICLE 2 :** La secrétaire générale de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour la Préfet et par délégation  
La secrétaire générale



**Régine PAM**